

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2008

Le treize novembre 2008, le Conseil Municipal de DAUX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patrice LAGORCE, Maire. Date de convocation : 06.11.08.

PRESENTS : ANSCIEAU Luc, BARLASSINA Claude, BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, BIRELLO Jean-Louis, CHASTANET Pascale, CORTES Marcel, FORESTIER Christine, FRAPECH Jean-Louis, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, GUILLET Pascal, LAGORCE Patrice, LATOUR Thomas, MERLE Sandrine, SAINT-PAUL Bernard, SANDREAU Claude.

ABSENTS: MONCEYRON Jean-Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : FORESTIER Christine.

MONCEYRON Jean-Pierre a donné procuration à BINET-GAUBERT Véronique.

Ouverture de la séance par la lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 16 Octobre 2008.

1 - Effacement des réseaux électriques et de télécommunication dans le cadre des travaux d'urbanisation RD37 (entrée du village)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 04/09/2008 concernant l'effacement des réseaux électriques et rénovation de l'éclairage public à l'entrée du village sur la RD37 – URBANISATION, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de la dissimulation des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication.

1/ Basse tension :

Dépense du réseau torsadé aérien existant (câble, poteaux, appareil d'éclairage public)

Depuis le poste « LA GARE », création d'un réseau souterrain d'environ 300 m de longueur en conducteur HN33S33 avec reprise des branchements des particuliers.

2/ Eclairage public

-Création d'un réseau souterrain d'environ 300 m de longueur en conducteur U1000RO2V en tranchée commune avec la basse tension.

-Fourniture et pose d'environ 11 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindroconique en acier thermolaqué de 7/8 m de hauteur et d'une lanterne avec réflecteur routier équipé d'une source 150 W SHP (modèle à définir par la mairie).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

• TVA (récupéré par le SDEHG)	20 228 €
• Part gérée par le Syndicat	84 865 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	25 861 €
Total	130 954 €

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 30 450 € Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, France Télécom et la commune.

Cette opération est éligible à une aide du Département qui sera sollicitée, d'une part directement par le SDEHG pour la partie électricité et éclairage public, d'autre part directement par la commune pour la partie télécommunication.

Avant de proposer cette opération au prochain programme d'effacement de réseau, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur ces participations financières.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet et demande de prendre toute disposition afin que les travaux soient réalisés par le SDEHG sous un délai de trois ans à compter de l'inscription au programme du SDEHG.

- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 25 861 € pour la partie électricité et éclairage.

- Autorise le Maire à signer la convention avec le SDEHG et France Télécom pour l'opération de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 30 450 € pour la partie télécommunication.

- Sollicite l'aide du Département pour l'opération de télécommunication.

2 - Demande de subvention – Réalisation d'un colombarium

Monsieur le Maire expose que du fait de l'évolution de la société ; la crémation devient une pratique courante et que plusieurs demandes de conservation d'urnes funéraires dans les cimetières communaux ont été reçues à la mairie.

Afin de permettre aux dauxéens de conserver dans leur commune les cendres de leurs proches, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la réalisation d'un colombarium de 9 places dans l'enceinte du nouveau cimetière et présente le devis de la Société MARBRERIE SALVETAT d'un montant de 3 635 €H.T pour la construction du colombarium et un devis de la société BETON TOFFANELLO pour la réalisation du socle du colombarium d'un montant de 352 €H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Estime nécessaire de réaliser la construction du colombarium

- Accepte les devis présentés

- Demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention

- La demande correspondante soit 4 768,45 €TTC est inscrite à l'article 2313-43 du Budget Primitif 2008.

3 – Délibération de virements de crédits sur Budget Primitif Commune 2008.

Il convient d'augmenter les crédits sur plusieurs opérations comme suit :

Opération 19 : aménagement passage du cimetière : Travaux supérieurs aux prévisions budgétaires

Opération 21 : Salle des Fêtes : Remise aux normes de sécurité (portes...)

Opération 24 : Urbanisation rue de la République : Paiement honoraires D.D.E sur programme 2005

Ces crédits seront imputés sur le chapitre 020 Dépenses Imprévues (pour un montant de 6 500 € et sur l'opération 15 Terrain pour équipements publics, (opération terminée pour un montant de 7 900 €).

4 – Délibération modificative sur Budget Primitif Commune 2008.

A la demande de Mr le Percepteur, il convient de modifier les imputations budgétaires relatives à l'échange de terrain C.C.A.S Merville / Commune de Daux d'un montant de 500 €

Les imputations faite au BP 2008 sont bloquantes pour HELIOS et doivent être annulées.

Toute opération de cession en M14 (comptabilité des communes) doivent faire l'objet d'une seule écriture au chapitre 024 en recette investissement : produit des cessions.

5 – Questions Diverses

- Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier du Président du Conseil général relatif à la défense de l'institution départementale. Le Conseil Municipal soutient unanimement le Département et son Conseil général dont l'aide est permanente pour les communes tant financièrement que techniquement.
- Monsieur le Maire rapporte la teneur de la réunion de travail organisée par le Conseil général sur la carte scolaire 2009.
- Monsieur le Maire et Madame Binet-Gaubert, adjoint en charge des affaires scolaires font un CR au Conseil Municipal des conseils d'école du 24/10 (élémentaire) et 7/11 (primaire).
- Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'établir un plan communal de Sauvegarde qui permettra à la commune de répondre aux circonstances exceptionnelles qui peuvent se présenter. Pour élaborer ce plan, il est décidé à l'unanimité de constituer une commission qui sera composée de Monsieur le Maire, Jean-Louis Frapech, Claude Barlassina et Bernard Saint-Paul.
- Madame Merle demande quand se fera l'entretien du piétonnier de la route du stade au niveau du pont sur le Ribarot. Mr Birello indique que les travaux sont planifiés à partir de la semaine 49.
- Les travaux du centre bourg réalisés sous le pilotage de la Communauté des Communes débiteront début Janvier 2009.